

	
Délibération n° 22	Conseil Municipal du lundi 28 juin 2021
Pôle Tourisme «Corderie» : Maréis	Domaine de compétence : 8.9 - Culture
<p>Le Lundi Vingt Huit Juin deux mille vingt et un à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la salle de la Corderie, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe Fait.</p> <div style="display: flex;"> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; width: 25%;"> <p>Date de convocation : 21/06/2021</p> <p>Membres présents : 26</p> <p>Membres ayant donné pouvoir : 3</p> <p>Membre(s) excusé(s) : 2</p> <p>Membre(s) non excusé(s) : 2</p> <p>Nombre de votants : 29</p> <p>Affiché le 30/06/2021</p> </div> <div style="margin-left: 10px;"> <p><b>Présents</b> : Monsieur Philippe FAIT, Monsieur GHESELLE Bernard, Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Dominique DELSAUX, Madame Maryse MAILLART, Madame Nathalie TILLIER, Monsieur Franck TINDILLER, Monsieur Bernard WAUQUIER, Monsieur Charles LANQUETIN, <b>Adjoint</b>, Monsieur Gérard ANDRE, Madame Josiane BOUTOILLE, Madame Aurore WACOGNE, Monsieur Maxime GUERVILLE, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Madame Lyliane DUFOUR, Madame Marie-Antoinette LISIK, Madame Catherine SIBILSKI, Monsieur Adrien BACLET, Madame Marine NEMPONT, Madame Caroline ROSSIGNOL, Monsieur Philippe RAMET, Monsieur Frédéric CADET, Madame Coralie PREUVOST, Monsieur René BONVOISIN, Madame Justine GOSSELIN, Monsieur BOUVILLE Jean Pierre, <b>Conseillers municipaux</b>.</p> <p><b>Absents excusés ayant donné pouvoir</b> : Madame Christelle BEURAIN à Madame TILLIER Nathalie, Monsieur Grégory HURTREL à Madame GOSSELIN Justine, Madame DENEUX Sophie à Monsieur BOUVILLE Jean-Pierre.</p> <p><b>Absent (s) excusé (s)</b> : Monsieur Jean Pierre LAMOUR, Madame Anne-Marie GOLDSTEIN.</p> <p><b>Absent (s) non excusé(s)</b> : Monsieur Jean-Paul HAGNERE, Monsieur Xavier BRASSART</p> <p><b>Votants</b> : 29</p> <p><b>Secrétaire de séance</b> : Monsieur Maxime GUERVILLE.</p> </div> </div> <p>Objet : Adhésion au dispositif national Pass'Culture</p>	
Rapporteur : Monsieur Sébastien BAILLET, Adjoint	
Synthèse de la délibération :	Approuver l'inscription de Maréis au Pass'Culture

**Vu** la commission « Rayonnement de la ville » en date du 14 juin 2021,

**Considérant** que le ministère de la Culture a mis en place une aide financière de 300 euros attribuée aux jeunes de 18 ans, baptisée « Pass Culture » ayant pour vocation d'inciter les jeunes à découvrir la culture, le tourisme et toute forme d'art,

**Considérant** que le Pass Culture se présente sous la forme d'une application mobile géolocalisée. Le public réserve une activité en utilisant le crédit disponible via l'application mobile. Le prestataire culturel est remboursé sous 15 jours par virement de la Société par Actions Simplifiée « Pass Culture », créée à cet effet,

**Considérant** que Maréis, en tant que lieu culturel et touristique peut adhérer au dispositif et proposer cette facilité aux jeunes,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide** d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention de partenariat avec la Société par Actions Simplifiée Pass'Culture en vue d'intégrer l'offre de Maréis à l'offre du Pass'Culture.

**La délibération est adoptée par 29 voix pour.**

Vu pour être affiché le 30 Juin 2021 conformément aux prescriptions de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.



Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication

d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire  
d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.